

G2019-06-11

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 11/06/2019,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :


ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
C.C. de la Haute Deule	Monsieur	VALLES		Jeremy
Mairie de Douchy-les-Mines	Madame	FACHAUX	JANURA	Betty

Article 2 : Madame KIEKEN Anne de la Mairie de BAVAY a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques suite à la commission du 1er juin 2017. Elle sollicite sa réinscription pour une année supplémentaire.

Article 3 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 11 JUIN 2019

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.